## RÉPUBLIQUE FRANCAISE: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en	Séance du 10 février 2025
Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Par suite d'une convocation en date du 4 février 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 10 février 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers :	Etaient présents: Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, André MORARD, Véronique LEGENDRE, Christelle DEROBERT, Sébastien
En exercice : 15	REY-GORREZ, Marie TROUILLET, Aline SIMOES, Christophe VADON
Présents : 9	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article
Votants: 11	L2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Délibération n° 05_2025	Absents excusés: Carole ETTORI (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Gaëlle MESSINA, Alexandre BAUDET (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Rémi
	BESSERER, Céline GEORG
	Absent : Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Marie TROUILLET

## Objet : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA SÉCURISATION DU HAMEAU DES BARAQUES

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise GEOPROCESS, maître d'œuvre, est en redressement judiciaire. Il rappelle que son offre pour la sécurisation du hameau des Baraques était décomposée en tranches : une tranche ferme et des tranches optionnelles.

L'entreprise ayant terminé la tranche ferme (phases APS et AVP), il propose de stopper la mission avec GEOPROCESS et de changer de bureau d'études en reconsultant le bureau d'études arrivé en 2° position lors de la consultation initiale soit l'entreprise PROFILS ETUDES à Annecy. Son forfait de rémunération s'élève à 5 % du montant HT des travaux, soit 21 500 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de l'entreprise PROFILS ETUDES pour les missions PRO-ACT-VISA-DET-AOR pour 21 500 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de la publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérémie COURLET

Et de la publication le :